

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 -11 - 09

Séance du 20 novembre 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 26

Représentés : 5

Absents excusés : 2

L'an deux mille dix-huit, le vingt novembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON

**DELIBERATION
D'INTENTION DE
REGULARISATION
DES DELAISSES DU
BOULEVARD DE LA LITORNE**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-
JAQUIER, ORSINI, TOCHE SOULÉ, TROGNO, Messieurs,
GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD,
ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**ACTE D'ECHANGE
A TITRE ONEREUX
A INTERVENIR AVEC LA
SCCV ST CYR LA LITORNE**

Etaient représentés :

Adjoints : Madame Andrée SAMAT (procuration à Monsieur le
Maire), Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA (procuration à Monsieur
Antoine BAGNO).

**PARCELLES CADASTREES
SECTION DI N° 380,
DI N° 382 ET DH N° 184**

Conseillers Municipaux : Mesdames Stéphanie LEITE (procuration à
Madame Elisabeth LALESART), Isabelle VIDAL (procuration à
Monsieur Louis FERRARA), Monsieur Gérard BUONCRISTIANI
(procuration à Madame Christine MANFREDI)

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Madame Marie-Claire PELOT-
PAPPALARDO, Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20181120-DEL20181109-DE
Date de télétransmission : 22/11/2018
Date de réception préfecture : 22/11/2018

Par délibération en date du 05 avril 2011, complétée par délibération du 10 juillet 2012, le Conseil Municipal a institué le périmètre définitif du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) dit de « La Miolane ».

Il est rappelé que l'objet de cette opération a consisté à aménager le quartier de la Miolane, alors insuffisamment équipé, tant en terme de voirie que de réseaux divers (eau, assainissement, rétentions d'eau pluviales, gaz, électricité, éclairage public, télécommunication...) pour répondre aux besoins des futurs habitants du secteur.

Les travaux ainsi réalisés, qui ont pour effet de rendre constructible le secteur identifié, ont nécessité un élargissement du boulevard de la Litorne. Ces derniers étant désormais réalisés, il convient que la Commune devienne propriétaire de l'intégralité de l'emprise de la voie suivant actes notariés.

Dans cette perspective, un plan de cession correspondant aux aménagements à réaliser pour la réalisation du Boulevard de la Litorne, voie principale du nouveau quartier, a été dressé en date du 19 juillet 2012.

Il est rappelé que la Société SCCV ST CYR LA LITORNE a obtenu le permis de construire n° PC 083 112 17 O 0121 en date du 28/06/2018 pour objet la construction de 50 logements collectifs dont 15 Logements Locatifs Sociaux et de 15 logements individuels dont 5 Logements Locatifs Sociaux.

Dans le cadre des autorisations de construire susmentionnées, une procédure d'échange, entre l'aménageur et la Commune était prévue, conformément au plan de réalisation du Boulevard de La Litorne. Cependant, au cours des travaux de réseaux et de voirie, des contraintes techniques non prévues dans lesdits plans ont entraîné de légères modifications d'emprise des cessions à effectuer sur les parcelles concernées.

La Commune a donc fait réaliser un nouveau relevé, dressé en date du 24/10/2017 par l'intermédiaire du géomètre missionné, corrigeant les plans originels afin de les mettre en concordance avec la réalité des travaux effectués.

Un nouveau document d'arpentage a donc été établi afin de corriger les surfaces des parcelles objet de l'échange à titre onéreux selon le document annexé à la présente délibération :

- Cession à titre onéreuse totale de 90 m² à la SCCV ST CYR LA LITORNE :
 - DI n° 380 de 30 m²
 - DI n° 382 de 60 m²

- Cession à titre onéreux totale de 1 m² à la Commune :
 - DH n° 184 de 1 m²

Il est précisé que la présente délibération constitue une délibération d'intention afin que l'acte authentique soit signé avec le promoteur de l'opération susvisée et non avec les propriétaires actuels, cette décision étant nécessaire à la vente initiale du terrain.

Il est également précisé qu'une nouvelle délibération devra être adoptée afin d'autoriser la signature de l'acte authentique de ce futur échange à titre onéreux au vu de l'avis des services de France Domaine sollicité. Les frais induits seront pris en charge par l'acquéreur.

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20181120-DEL20181109-DE Date de télétransmission : 22/11/2018 Date de réception préfecture : 22/11/2018
--

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter l'exposé qui précède et d'approuver l'intention d'échange à titre onéreux au profit de la SCCV ST CYR LA LITORNE dans les conditions financières conformément à l'avis des services de France Domaine.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve l'intention d'échange à titre onéreux au profit de la SCCV ST CYR LA LITORNE dans les conditions financières conformément à l'avis des services de France Domaine.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

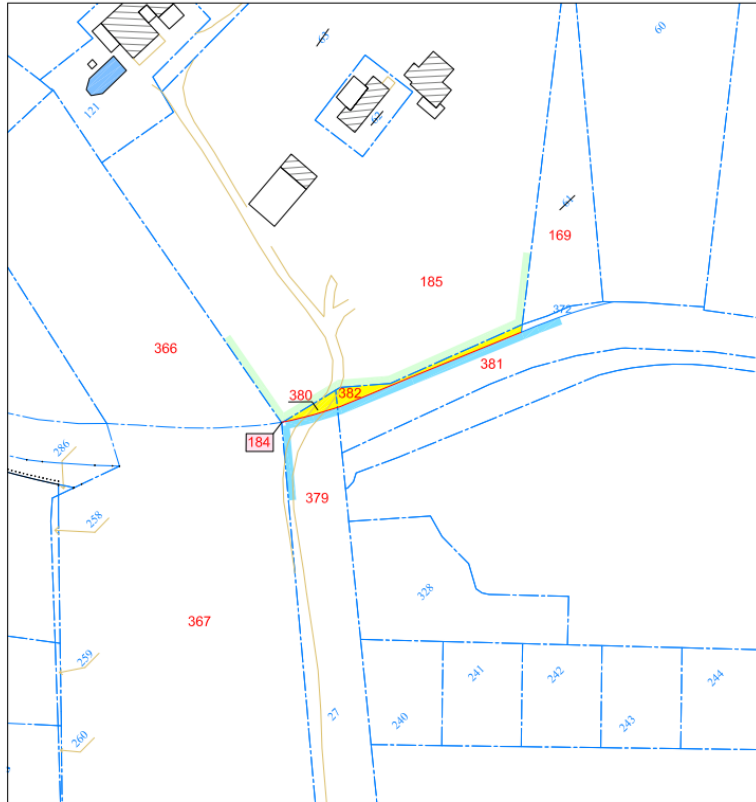
Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

Extrait du plan cadastral Echelle : 1/1000



Commune : Saint-Cyr sur Mer

Lieu-dit : La Méolane

Parcelles : DI - 184, 185 et DH - 379 à 382



Propriétés TEISSEIRE et Commune de Saint-Cyr sur Mer

Saint-Cyr sur Mer
Lieu-dit : La Méolane

Plan d'échange

SITUATION ANCIENNE		
SECTION	NUMEROS	CONTENANCES FISCALES
DH	184	0a 01ca
	185	80a 95ca
DI	379	19a 74ca
	380	0a 30ca
	381	20a 57ca
	382	0a 60ca
TOTAL		1ha 22a 17ca

Document d'arpentage N° : 4089 G

SITUATION NOUVELLE			
LOTS	NUMEROS (Lots)	CONTENANCES FISCALES	ATTRIBUTAIRES
A	184	0a 01ca	Cédé par ind. TEISSEIRE à la Commune de Saint-Cyr/Mer
B	185	80a 95ca	Solde pté. ind. TEISSEIRE
C	380	0a 30ca	Cédé par la Commune de Saint-Cyr/Mer à ind. TEISSEIRE
	382	0a 60ca	
D	379	19a 74ca	Solde pté. Commune de Saint-Cyr/Mer
	381	20a 57ca	
TOTAL		1ha 22a 17ca	

* **Contenance fiscale** = Contenance calculée à partir des documents cadastraux **(NON GARANTIE)**.

* **Superficie apparente** = Superficie calculée à partir des limites visibles sur le terrain mais qui n'ont pas recueilli l'accord des voisins **(NON GARANTIE)**.

* **Superficie réelle** = Superficie définie par des limites reconnues par tous les voisins **(GARANTIE)**.

S.A.R.L. GEOEXPERTISE

45, Avenue de Tauroentum - 83270 Saint-Cyr-sur-Mer
Tel : 04.94.26.20.44 - Fax : 04.94.32.13.36 - E-mail : contact@ggeoexpertise.fr

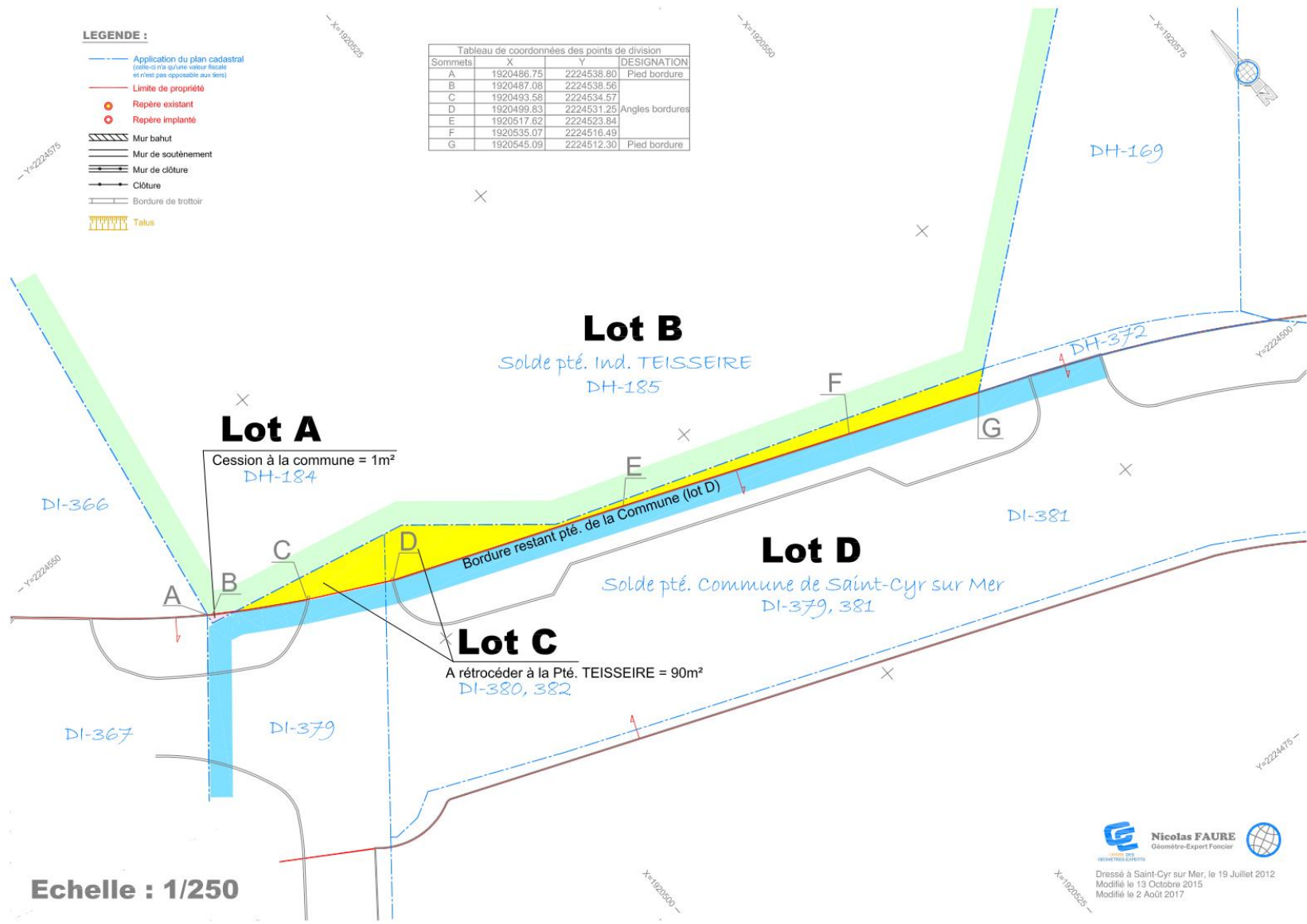
Réf : 2012001/TEISSEIRE

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20181120-DEL20181109-DE
Date de télétransmission : 22/11/2018
Date de réception préfecture : 22/11/2018

LEGENDE :

-  Application du plan cadastral
(sauf si n'a qu'une valeur fiscale et n'est pas opposable aux tiers)
-  Limite de propriété
-  Repère existant
-  Repère implanté
-  Mur bahut
-  Mur de soutènement
-  Mur de clôture
-  Clôture
-  Bordure de trottoir
-  Talus

Tableau de coordonnées des points de division			
Sommets	X	Y	DESIGNATION
A	1920486.75	2224538.80	Pied bordure
B	1920487.08	2224538.56	
C	1920493.58	2224534.57	
D	1920499.83	2224531.25	Angles bordures
E	1920517.82	2224529.84	
F	1920535.07	2224516.49	
G	1920545.09	2224512.30	Pied bordure



Echelle : 1/250

Nicolas FAURE
Géomètre-Expert Foncier

Dressé à Saint-Cyr sur Mer, le 19 Juillet 2012.
Modifié le 13 Octobre 2015
Modifié le 2 Août 2017

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20181120-DEL20181109-DE
Date de télétransmission : 22/11/2018
Date de réception préfecture : 22/11/2018

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20181120-DEL20181109-DE
Date de télétransmission : 22/11/2018
Date de réception préfecture : 22/11/2018